

**Aux prêtres, aux diacres, aux agentes et agents de pastorale,
aux membres des équipes de pastorale paroissiale,
aux personnes engagées en liturgie et
à tous les baptisés de l'Église présente
en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine**

**ORIENTATIONS PASTORALES ET LITURGIQUES
CONCERNANT
LES FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES**

INTRODUCTION

En octobre 2000, le Diocèse de Gaspé publiait un document d'orientations diocésaines intitulé *Pastorale d'accompagnement des personnes malades ou endeuillées et diverses formes de célébrations funéraires*. Ce document toujours en vigueur traite avec pertinence de la célébration des funérailles, des différents enjeux et multiples aspects d'une pastorale à l'intention des personnes aux prises avec la maladie et le deuil ; il envisage aussi la célébration des funérailles.

Comme le domaine des pratiques funéraires est en continuelle évolution, les intervenants pastoraux sont sollicités sans cesse par des modes et des demandes nouvelles. C'est pourquoi j'ai jugé bon de demander aux personnes qui forment le Groupe de travail en liturgie du diocèse de Gaspé de me faire des recommandations sur un ensemble de questions posées régulièrement et qui mettent souvent les pasteurs et les différents intervenants pastoraux dans l'embarras. J'ai soumis ces recommandations aux membres du Conseil du presbyterium et du Conseil pastoral du diocèse de Gaspé pour étude et consultation.

Les funérailles chrétiennes visent un but précis : la communauté chrétienne accueille la personne défunte pour la remettre dans la foi entre les mains de Dieu et, en même temps, elle accompagne dans l'espérance chrétienne la famille et les amis endeuillés. La célébration à l'église ne peut donc répondre à tous les besoins ou désirs des personnes en deuil. D'autres lieux et d'autres étapes peuvent constituer des moments plus aptes pour accomplir certains gestes reliés à la séparation d'un être cher : maison du défunt, salon funéraire, cimetière, café de l'amitié.

Voilà pourquoi les orientations présentées dans ce document visent à préserver le sens chrétien de la célébration à l'église tout en permettant l'expression de gestes de deuil parfois inédits qui trouveront une meilleure expression au salon funéraire ou lors de la rencontre d'amitié qui suit les funérailles.

- PARTIE I -

L'équipe pastorale de funérailles

Tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles. Tous ne le sont pas au même titre et chacun doit y prendre sa part en raison de sa situation ou de son ministère.

Rituel des funérailles, n° 5

Mise en place de l'équipe

1. Il est souhaitable que, dans chaque communauté, soit mise en place une équipe pastorale de funérailles.
2. Cette équipe, désignée par l'équipe de pastorale paroissiale (É.P.P.) ou par le pasteur après consultation de l'équipe de pastorale paroissiale, peut intervenir aux différents temps d'un deuil : visite ou accueil de la famille, préparation de la célébration, prière au salon funéraire, célébration, prière au cimetière, café de l'amitié, accompagnement après les funérailles.

Rôle de l'équipe

3. La rencontre de la famille doit être marquée par une grande écoute, une compassion pour les personnes en deuil et la capacité de présenter le sens des funérailles chrétiennes et certaines exigences de l'Église.
4. Pour la préparation des funérailles, l'équipe présentera les choix possibles de lectures de la Parole de Dieu, les différentes formules de prière universelle. Avec délicatesse et clarté, l'équipe informera la famille des orientations diocésaines relatives à la célébration des funérailles.
5. Certaines paroisses ont mis en place des équipes pour assurer des moments de prière au salon funéraire. Ailleurs, des organismes s'en chargent. Là où c'est nécessaire, des personnes seront formées pour remplir ce service. On discutera avec la famille des diverses possibilités que peut offrir le temps d'exposition d'une personne défunte au salon funéraire : prière, témoignages, chants, etc. Dans le vécu du deuil, la dernière prière au salon funéraire constitue un moment important dont il faut se préoccuper avec beaucoup d'attention et une attitude pastorale. La fermeture du cercueil marque la séparation avec un visage aimé ; il est souhaitable qu'un membre de l'équipe soit présent pour inviter la famille à une prière.

6. Si le pasteur ne peut être présent au cimetière, il est très approprié qu'un membre de la communauté à qui on a confié ce service, accompagne la famille dans ce dernier adieu. Cette personne peut animer la prière et un moment de recueillement et réconforter la famille.
7. C'est une louable coutume de vivre, après les funérailles, ce qu'on appelle communément le café de l'amitié. C'est un bon moment pour la famille de recevoir la sympathie de parents et d'amis, de remercier les personnes qui l'ont accompagnée dans ces moments difficiles, d'entendre quelques témoignages de personnes qui ont bien connu le défunt ou la défunte.
8. Là où c'est possible, dans la semaine qui suit les funérailles, un ou deux membres de l'équipe pastorale rendront visite à la famille en deuil pour lui apporter le soutien fraternel et l'assurance de la prière de la communauté.

- Partie II -

Célébration des funérailles

La liturgie des funérailles, et tout ce qui l'entoure, a pour but de recommander à Dieu les défunts, mais encore (et ce n'est pas moins important) d'encourager l'espérance des assistants et développer leur foi au mystère pascal et à la résurrection des morts. Tous ceux qui sont chargés de la célébration se le rappelleront [...] en apportant la consolation de la foi et le réconfort dont l'Église veut entourer ceux qui sont dans l'épreuve.

Rituel des funérailles, n° 8

A. ACTEURS DE LA CÉLÉBRATION

9. Les funérailles constituent l'étape ultime de la vie terrestre d'une personne. Compte tenu de la douleur vécue par la famille qui perd un être cher, cette célébration revêt une importance spéciale. Elle laisse généralement un souvenir ineffaçable dans la mémoire des personnes présentes. C'est pourquoi il est important que les personnes qui y exercent un ministère ou un service soient bien préparées à le faire et remplissent leurs fonctions avec dignité : c'est la responsabilité de la communauté chrétienne de s'en assurer. On accordera un grand soin aux gestes propres aux funérailles — porter la croix ou le cierge pascal, encenser le corps et l'asperger, signer les registres, etc. — comme aux gestes communs à toute célébration.

Présidence

10. La présidence des funérailles est assurée par un prêtre, un diacre, une agente ou agent de pastorale mandaté, ou une autre personne laïque préparée pour exercer cette fonction et mandatée par l'Évêque à cette fin, sur désignation du pasteur, et de l'équipe pastorale de secteur s'il y a lieu.
11. Il est souhaitable que la personne qui préside les funérailles prenne le temps de rencontrer la famille ou quelques membres de la famille de la personne défunte. En plus d'être un geste de sympathie, le dialogue avec les personnes endeuillées aidera à découvrir l'aspect de la vie chrétienne à mettre en relief au cours de la célébration des funérailles.
12. À différents moments de la célébration, la personne qui préside les funérailles sera attentive à manifester la sympathie de toute la communauté envers une famille qui perd un être cher et à redire l'espérance que nous enseigne la foi chrétienne.
13. Si une famille demande une personne autre que le pasteur de la communauté pour présider les funérailles, cette personne doit communiquer avec le pasteur de la paroisse pour obtenir son consentement.

Ministres de la Parole

14. Compte tenu de l'importance de la Parole de Dieu dans la célébration des funérailles, on s'assurera que les personnes choisies pour proclamer la Parole sont habituées à le faire ou sont bien préparées à ce ministère.
15. Si ces personnes partent de l'assemblée pour remplir leur fonction, elles seront auparavant informées de la façon de faire en arrivant au chœur, par exemple, saluer l'autel ou la personne qui préside, avant de se rendre à l'ambon.

Ministres de la communion et service à l'autel

16. Compte tenu de l'importance de ces ministères, ils doivent être confiés à des membres de la communauté qui agissent de façon régulière comme ministres extraordinaires de la communion ou qui sont habitués à faire le service à l'autel.

Chantres

17. Comme la personne défunte est généralement membre de la communauté où sont célébrées les funérailles, on accordera la priorité, pour le service du chant et de la musique, aux personnes qui assurent habituellement ce service dans la communauté.

18. Avec l'autorisation du pasteur ou de l'équipe pastorale de funérailles, la famille endeuillée peut demander un ou des chantres pour la participation au chant. Ces personnes s'entendront avec le directeur ou la directrice de la chorale et l'organiste (ou autre instrumentiste) en précisant la nature et le moment de leur intervention. En outre, on s'assurera que ces personnes connaissent les orientations diocésaines concernant le choix des chants de la célébration et les respectent.

B. CHANT ET MUSIQUE

19. Lors des funérailles chrétiennes, la communauté est réunie pour dire un dernier adieu à une personne défunte, membre de la communauté. Le chant et la musique liturgiques expriment la foi, nourrissent l'espérance et favorisent la paix. C'est pourquoi on n'utilisera aucun chant profane dans le cadre des funérailles. Si la famille veut utiliser un chant profane qui était aimé de la personne défunte ou chanté par elle, cela se fera au salon funéraire ou au café de l'amitié.

20. Le psaume fait partie intégrante de la liturgie de la Parole. C'est pourquoi il est inclus dans le lectionnaire des funérailles. On l'insérera après la première lecture et on s'efforcera de le chanter pour soutenir et nourrir la prière des personnes présentes. Le *Lectionnaire pour la liturgie des défunts* en propose plusieurs, comme par exemple les psaumes 15, 22, 26, 30, 102, 121, 129. « On ne doit jamais le remplacer par un autre chant » (*Ordo 2007*, p. 14).

21. Le chant de l'*Alléluia* sert d'acclamation à l'Évangile et doit être chanté lors des funérailles, sauf pendant le Carême où il sera remplacé par une acclamation au Christ comme aux dimanches de ce temps liturgique.

22. Le chant du dernier adieu doit apparaître comme le sommet de l'adieu de toute l'assemblée à la personne défunte. C'est un chant qui s'adresse à la personne qui nous quitte et qui est accueillie par le Père. Sont à privilégier des chants comme *Sur le seuil de sa maison notre Père t'attend*, *Tu as été plongé dans la mort de Jésus*, *Ami que Dieu appelle pour toi Jésus est mort*. Là où c'est possible, toute l'assemblée y participera.

23. Un chant à la Vierge Marie ne remplace ni le psaume ni un autre chant rituel de la célébration, comme le chant du dernier adieu. Si un chant à Marie est demandé par la famille de la personne défunte, on en fera un rite de prière à la Vierge à la fin du dernier adieu, avant le souhait de paix par le président. Ce chant pourra être présenté en lien avec la dévotion mariale de la personne défunte ou comme une demande adressée à Marie de confier cette personne à son Fils Jésus et à son Père.

24. Le rôle de l'organiste (ou autre instrumentiste) peut être très grand pour créer un climat de prière, nourrir un temps de silence après une lecture ou pendant certains gestes liturgiques (*Rituel des funérailles*, n° 27).

C. LECTURES DE LA PAROLE

25. Dans les célébrations pour les défunts, la liturgie de la Parole joue un rôle très important. Elle proclame le mystère pascal, nourrit l'espérance de se retrouver dans le royaume de Dieu, manifeste les liens profonds qui unissent les morts et les vivants, exhorte au témoignage d'une vie chrétienne (*Rituel des funérailles*, n° 88).
26. On n'utilisera que des lectures bibliques dans le cadre de la liturgie de la Parole.
27. De façon générale, on choisira deux lectures : l'une tirée des livres de l'Ancien Testament ou du Nouveau Testament, l'autre étant l'Évangile.

D. TÉMOIGNAGES

28. L'homélie des funérailles permet souvent au président de présenter à l'assemblée la façon dont la personne défunte a appliqué dans sa vie les textes de la Parole de Dieu choisis par la famille et proclamés dans la célébration. Cependant, à l'occasion des funérailles, une habitude s'est développée de rendre un dernier hommage à la personne défunte. La célébration des funérailles n'a pas pour but de rendre hommage à la personne défunte : l'introduction du présent document en précise le but. Comme ces témoignages ont pris de l'ampleur et ne cadrent pas toujours avec la célébration chrétienne des funérailles, il y a lieu de donner quelques orientations sur le sujet.
29. Les témoignages que la famille désire présenter en mémoire de la personne défunte seront faits de préférence au salon funéraire ou au café de l'amitié.
30. Si, pour des motifs pastoraux, le président de la célébration des funérailles juge opportun qu'un tel exercice soit intégré à la célébration des funérailles, la présente formule sera suivie :
- il n'y aura qu'un seul témoignage et de courte durée (environ trois minutes) ;
 - il peut prendre place à l'un des deux moments suivants de la célébration : après le rite d'accueil et avant la prière d'ouverture ou au début du dernier adieu ; s'il est fait en début de célébration, le texte peut être un mot d'accueil présenté par la famille qui souligne quelques traits de la vie de la personne défunte ; si le témoignage prend place au début du dernier adieu, il s'inspirera du sens de ce rite : au moment de confier cette personne à Dieu, on évoque quelques valeurs chrétiennes vécues par la personne qui quitte et qu'elle laisse en héritage à sa famille et à sa communauté ;
 - la veille des funérailles, le texte sera soumis au président de la célébration ou, le cas échéant, à la personne responsable de la préparation des funérailles, pour permettre de déterminer s'il est conforme au caractère chrétien de la célébration et pour y référer, au besoin, dans l'homélie.
31. On ne peut accepter, dans le cadre de funérailles chrétiennes, un témoignage qui serait une relation de différents faits et gestes de la vie du défunt qui n'ont rien à voir avec sa vie de foi, ni une forme de présentation qui serait contraire au caractère sacré du lieu où se vit la célébration.

- Partie III -

Autres orientations

Funérailles dans le cadre d'une liturgie de la Parole

32. Si les funérailles sont célébrées dans le cadre d'une liturgie de la Parole, il n'y a pas de communion au pain eucharistique. La personne qui préside invitera les membres de l'assemblée à participer à une Eucharistie qui sera célébrée aux intentions de la personne défunte dans les jours ou semaines qui suivent.
33. D'autres gestes de solidarité peuvent être manifestés dans une telle célébration. Les personnes présentes communient au Christ ressuscité dans la Parole de Dieu proclamée, dans l'assemblée formée de leurs frères et de leurs sœurs, particulièrement par le geste de la paix qui peut être proposé. Enfin, elles peuvent s'associer à la vie de la personne défunte par l'aspersion individuelle de son corps ou de ses cendres, ou par le signe de la croix fait sur la tombe ou sur l'urne par un certain nombre ou par l'ensemble des membres de l'assemblée.

Célébrations des funérailles en fin de semaine

34. De plus en plus de familles demandent que les funérailles soient célébrées le samedi. Compte tenu de l'horaire déjà chargé des prêtres pour les messes dominicales, les funérailles avec Eucharistie auront lieu au plus tard le samedi à 11 h. Si, pour des raisons exceptionnelles, les funérailles doivent avoir lieu en après-midi du samedi, elles seront célébrées dans le cadre d'une liturgie de la Parole par un diacre ou une personne laïque mandatée par l'Évêque, et au plus tard à 15 h.
35. La célébration des funérailles le samedi ne tient jamais lieu de célébration dominicale.
36. La célébration des funérailles n'est pas autorisée le dimanche ; ce jour-là, « le service pastoral de toute la communauté doit retenir l'attention des pasteurs » (*Ordo 2007*, p. 7).

Condoléances à l'église

37. Si une fabrique autorise la famille de la personne défunte à recevoir les condoléances à l'église avant la célébration des funérailles, ce geste se fera normalement à l'arrière de l'église. Cela favorisera, au début de la célébration, l'accueil de la famille par la personne qui préside et donnera du sens à la procession d'entrée.
38. Environ dix minutes avant le début de la célébration, un membre de l'équipe liturgique invitera discrètement les personnes présentes, autres que la famille et les proches, à prendre place dans les bancs d'église. On peut aussi prévoir de la musique pour créer un climat de paix et de prière.

CONCLUSION

En terminant, rappelons-nous, comme intervenants et intervenantes de la communauté chrétienne, l'importance d'accueillir avec le plus grand soin pastoral et une charité attentive les personnes qui s'adressent à la paroisse pour des funérailles ou un accompagnement spirituel au moment du décès d'un être cher. Puissent ces orientations pastorales aider à comprendre la vision de l'Église concernant les funérailles chrétiennes et les choix qui en découlent.

Je remercie tous ceux et celles qui mettront en vigueur ces orientations et qui, dans les communautés, pratiquent ce ministère de compassion et d'accompagnement qui est un signe évident de la charité de Jésus envers les personnes éprouvées.

Que le Dieu de l'espérance vous donne en plénitude la paix dans la foi !

Donné à Gaspé, après consultation du Conseil du presbyterium et du Conseil diocésain de pastorale, ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre deux mille sept.

† Jean Gagnon
Évêque de Gaspé

Julien Leblanc, diacre
Chancelier